

RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00103
Numéro SIREN : 347 456 147
Nom ou dénomination : 2EI

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/002750

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/002750**
n° de gestion : **1988B00103**
n° SIREN : **347 456 147 RCS Foix**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Foix certifie avoir procédé le 31/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2EI - Société par actions simplifiée
Zone Industrielle Fournié 09400 Tarascon-sur-ariege -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



139034

139034

Copie certifiée conforme

BILAN - ACTIF

Designation de l'entreprise : ZFT Duree de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : ZI FOURNIE 09400 TARASCON SUR ARIEGE Duree de l'exercice precedent * 12

Numero SIRET* 3474561000000000 Neant *

				Exercice N clos le		
				2018 10 31		
		Bruit	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE*	Frais d'établissement *	AB	5 625	AC	5 625	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	31 220	AG	30 348	
	Fonds commercial (1)	AH	673 545	AI	673 545	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	58 345	AO	58 345	
	Constructions	AP	609 835	AQ	323 532	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 271 441	AS	1 230 606	
	Autres immobilisations corporelles	AT	437 469	AU	337 485	
Immobilisations en cours	AV	42 591	AW	42 591		
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES*	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	65 784	CV	65 374	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	1 088	BE	1 088	
	Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH	9 262	BI	9 262		
TOTAL (II)		BJ	3 226 306	BK	2 013 031	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	291 474	BN	291 474
		En cours de production de biens	BN	943 323	BO	943 323
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	197	BW	197	
	CRÉANCES*	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 068 270	BY	520
		Autres créances (3)	BZ	1 014 462	CA	1 014 462
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
Disponibilités		CF	134 255	CG	134 255	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	138 774	CI	138 774	
	TOTAL (III)	CJ	4 590 054	CK	520	
	Frais de mission d'emprunt à l'étranger	(IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM				
	Écarts de conversion actif *	(VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CG	5 810 660	CA	2 013 541	

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à plus d'un an ; (3) Part à plus d'un an ; CP ; CR ; 500 788

Classe de réserve de propriété : Immobilisations ; Stocks ; Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Designation de l'entreprise		251		Neant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ... 50 000 ...)	DA		50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Reserve légale (3)	DD		20 000	
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Reserves réglementées (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* FJ)	DG		253 731	
	Report à nouveau	DH		(260 219)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		1341 334	
	Subventions d'investissement	DJ		7 523	
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		(270 249)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		250 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		250 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 979 578	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		402 188	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		17 956	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 337 362	
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 804 887	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		65 374	
	Autres dettes	EA		96 125	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		5 783 069	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		5 603 400	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	FG		4 054 346		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH		1 147 623		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Designation de l'entreprise : 2E1				Neant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 882 238	FB		1 882 238	
	Production vendue { biens * services* }	FD	5 539 417	FE		5 539 417	
		FG					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 421 655	FK		7 421 655	
	Production stockée*					(269 170)	
	Production immobilisée*					128 240	
	Subventions d'exploitation					18 361	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					136 935	
	Autres produits (1) (11)					68	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						7 444 990
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					1 048 727	
	Variation de stock (marchandises)*						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					2 225 889	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					3 495	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					914 202	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					180 951	
	Salaires et traitements*					2 460 894	
	Charges sociales (10)					823 223	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					73 618
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
	Autres charges (12)					19	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						7 730 998	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						(286 008)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					61	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					9	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						
	Différences positives de change						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (V)						70	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						
	Intérêts et charges assimilées (6)					51 007	
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						51 007	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						(51 007)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						(337 605)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Designation de l'entreprise <u>LEL</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IJA	6 654	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IJB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IJC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IJD	6 654	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIE	14 516	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	IIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIH	14 516	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IJI	(7 862)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IJK	(4 333)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IHL	7 451 714	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IHM	7 793 048	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IHN	(341 334)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit - bail mobilier *	HP	74 836
		- Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	17	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IHX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	336 545	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
REGUL COMPTES CREDITEURS DIVERS		6 654		
PENALITES & AMENDES	7 069			
DIFFERENCE DE REGLEMENT	132			
REGUL COMPTE DEBITEUR DIVERS	7 298			
(8) Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
REGUL URSSAF 2016	17			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

L'exercice social clos le 31.12.2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31.12.2016 avait une durée de 12 mois.

Le **total du bilan** de l'exercice est de **5 803 420 euros**.

Le **résultat net comptable** est une perte de **341 334 euros**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31.12.2017 par le dirigeant.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Les Immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provision pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes ;
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En-cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

2 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF

2.1 Capital social :

Le capital social est fixe. Au 31.12.2017 il s'élève à **50 000 euros**.

Il est formé de **500 actions** d'une valeur de **100 euros** chacune.

2.2 Réserves :

2.2.1 : Réserve légale : Au 31.12.2017, elle s'élève à **20 000 euros**. Elle est supérieure au 10% du capital social.

2.2.2 Autres Réserves : Au 31.12.2017, elles s'élèvent à **253 831 euros**. Elles sont constituées d'excédents nets annuels.

2.2.3 Report à nouveau : Au 31.12.2017, elles s'élèvent à **- 260 259 euros**. Il représente le solde de l'impact lié à la dévalorisation de 712 323 euros des travaux en cours compensé en partie par abandon partiel de compte courant de la SAS CEM sur les comptes clos au 31/12/2015 pour 349 000 euros.

2.3 Fonds Propres :

Compte-tenu des pertes dégagées sur l'exercice, les Capitaux Propres de l'entreprise sont devenus négatifs au 31.12.2017 et s'élève à **- 270 249 euros**. Néanmoins la dernière situation comptable et les récentes prévisions commerciales ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de l'entreprise qui devrait reconstituer ses capitaux dans les deux ans, y compris par recapitalisation si cela s'avérait nécessaire.

2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions inscrites au bilan au 31.12.2017, représentent 290 000 euros.

Elles sont constituées à 100 % par la provision pour charges suite au dole avec M. Pierre SARTHOU (cf. point 6 de l'annexe aux comptes annuels : Participations & Filiales)

2.5 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit :

Le montant des prêts restant dû s'élève à **831 045 euros**. Près de 73 % de l'encours est lié aux achats des sociétés SMT et AEB qui ont été financé par emprunts avant leur absorption par la SAS 2EI.

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

2.6 : Emprunts et dettes financières diverses :

Elles s'élèvent à **462 188 euros** dont **462 188 euros** correspondent aux comptes courant d'associés de la SAS CEM.

2.7 Etat des dettes :

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	1 148 833	1 148 833		
- à plus d' 1 an à l'origine	831 045	247 678	583 367	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 337 362	1 337 362		
Personnel et comptes rattachés	372 928	372 928		
Sécurité sociale et autres organismes	305 343	305 343		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 113 743	885 743	228 000	
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 873	12 873		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	85 374	85 374		
Groupe et associés	462 188	462 188		
Autres dettes	96 025	96 025		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	5 765 713	4 954 346	811 367	

Nous constatons que les dettes de moins d'un an s'élèvent à **4 954 346 €** à plus d'un an et moins de 5 ans elles s'élèvent à **811 367 €** et à plus de 5 ans elles représentent **0 €**.

3 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Durées et mode d'amortissements :

Agencement / Construction :	10 à 20 ans	linéaire
Matériels et Outillages industriels :	3 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport :	1 à 5 ans	linéaire
Matériel de bureau :	4 à 5 ans	linéaire
Matériel Informatique :	2 à 3 ans	linéaire

3.2 Actif immobilisé :

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	5 625		
Autres immobilisations incorporelles	704 765		
TOTAL immobilisations incorporelles :	710 391		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	58 345		
Constructions sur sol propre	334 089		
Constructions sur sol d'autrui	4 280		
Constructions installations générales	271 466		
Installations techniques et outillage industriel	1 271 441		
Installations générales, agencements et divers	35 338		85 649
Matériel de transport	223 886		4 672
Matériel de bureau, informatique et mobilier	89 115		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			42 591
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 287 960		132 912
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	85 784		
Autres titres immobilisés	1 076		12
Prêts et autres immobilisations financières	9 306		56
TOTAL immobilisations financières :	96 165		69
TOTAL GÉNÉRAL	3 094 515		132 981

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			5 625	
Autres immobilisations incorporelles			704 765	
TOTAL immobilisations incorporelles :			710 391	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			58 345	
Constructions sur sol propre			334 089	
Constructions sur sol d'autrui			4 280	
Constructions installations générales			271 466	
Install. techn., matériel et out. industriels			1 271 441	
Inst. générales, agencements et divers			120 987	
Matériel de transport			227 368	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		1 190	89 115	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			42 591	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 190		2 419 682	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			85 784	
Autres titres immobilisés			1 088	
Prêts et autres immo. financières			9 362	
TOTAL immobilisations financières :			96 234	
TOTAL GÉNÉRAL		1 190	3 226 306	

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

3.3 Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées

Les provisions inscrites au bilan au 31.12.2017, représentent **85 374 euros**.

Elles sont constituées par la provision en 2014 de 100% de la valeur des titres de la filiale SARTHOU (cf. point 6 de l'annexe aux comptes annuels : Participations & Filiales)

3.4 : Stocks :

Le stock de matières premières et d'approvisionnements s'élève à **291 474 euros**.

Les travaux en cours représentent un montant de **943 323 euros**.

3.5 Etat des créances :

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	9 362		9 362
TOTAL de l'actif immobilisé :	9 362		9 362
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	106 793		106 793
Autres créances clients	1 961 481	1 961 481	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	250	250	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	129 294	129 294	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	28 620	28 620	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	655 488	655 488	
Débiteurs divers	200 809	200 809	
TOTAL de l'actif circulant :	3 082 735	2 975 943	106 793
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	138 774	138 774	

3.6 Trésorerie de l'actif :

Les disponibilités (comptes créditeurs des banques et espèces) sont de **134 155 euros** au 31.12.2017.

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

4.1 Ventilation du chiffre d’Affaires 7 421 555 euros :

Production de biens et services :	5 539 417 euros
Ventes de marchandise :	1 882 138 euros

4.2 Charges sociales

Les salaires et traitements représentent 2 460 894 euros, les charges sociales s’élèvent à 823 223 euros soit un montant total de 3 284 117 euros.

5/ CICE (Crédit d’Impôt pour la Compétitivité et l’Emploi)

Le CICE est calculé sur les rémunérations éligibles du 01.01.2017 au 31.12.2017 de 1 818 480 euros. Il est de 127 294 € pour 2017. La méthode de comptabilisation est celle d’une diminution des charges sociales. Il est principalement affecté à la réalisation d’efforts en matière d’investissement, de recherche et développement, de formation, de recrutement, et de prospection de nouveaux marchés.

6/ PARTICIPATIONS ET FILIALES

6.1/ Liste des filiales et des participations

	Participations (%)	Capital (€)	Actif (€)	Passif (€)	Résultat (€)	Report (€)
Sarl Sarthou (1)	100	85 374	588 762	696 404	- 412 954	- 107 578
GIE Hydrotech (2)	33,33	-	2 100	-	-	-

(1) SARL SARTHOU dernier exercice au 31/12/2012 suite à mise en liquidation de la société.

(2) GIE HYDROTECH retrait de la SAS 2EI du groupement à compter du 31/12/2017.

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

6.1/ Liquidation de la SARL SARTHOU et litige associé

La société SARTHOU a été mise en liquidation judiciaire en 2013 au vue de sa comptabilité 2012, de sa situation de trésorerie mais également du manque de marché en 2013. Ainsi, les titres détenus par la SAS 2EI ont été provisionnés à 100% pour dépréciation en 2014.

Cette liquidation entraine également un litige avec l'ancien propriétaire pour un montant de 588 762 € (créance apportée en compte courant par la SAS 2EI pour sauver l'entreprise). Au vu des éléments alors disponibles ainsi qu'au regard du recours exercé contre le débiteur, la somme de 290 000 € a été provisionnée pour charge également sur les compte clos en 2014.

En 2016, le tribunal de commerce de Foix a reconnu que la SAS 2EI a été victime d'un dol lors de l'achat de la filiale SARTHOU. Le dol a été sanctionné par décision de justice, et une procédure judiciaire a été enclenchée par jugement exécutoire pour procéder au recouvrement de la créance. Le 17 janvier 2018, le dol a été confirmé en appel de la cour de Toulouse annulant l'acquisition des titres et condamnant l'ancien propriétaire à verser à la SAS 2EI la somme de 341 363 € à titre de dommages et Intérêts.

7/ ENGAGEMENTS :

Caution solidaire de la SAS CEM sur un emprunt de 40 900 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée. Engagement restant au 31.12.2017 : 10 211 €.

Caution solidaire de la SAS CEM sur un emprunt de 172 220 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée. Engagement restant au 31.12.2017 : 15 319 €.

Caution solidaire de Jean Michel ESTEBE sur un emprunt de 658 000 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée. Engagement restant au 31.12.2017 : 311 971 €.

Caution solidaire de la SAS CEM sur un emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée. Engagement restant au 31.12.2017 : 293 544 €.

Caution solidaire de la SAS CEM sur un crédit de trésorerie à hauteur de 100 000 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée.

Caution solidaire de la SAS CEM pour tout engagement court terme à hauteur de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.

Clause de retour à meilleur fortune de la SAS CEM suite à abandon partiel de son compte courant de 349 000 € en 2015. Engagement restant au 31.12.2017 : 349 000 €.

2 EI
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Fournié
09400 TARASCON/ARIEGE
347 456 147 RCS FOIX

**RAPPORT DE GESTION DU COMITE DE DIRECTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 25 OCTOBRE 2018
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

D'autre part, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous demander de vous prononcer sur la dissolution anticipée ou non de la Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Il a été procédé à la fermeture de notre établissement secondaire sis à ONET LE CHATEAU (12850) Route d'Espalion – SAINT MARC, au 31.12.2017 avec radiation au RCS RODEZ et notification inter-greffe FOIX.

La baisse de notre chiffre d'affaires est générée par des investissements différés des clients et génère une perte d'exploitation, des tensions sur la trésorerie et une progression du passif institutionnel.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Au 2.02.2018, notre établissement sis à TOULOUSE (31200) 19 rue Jean Gayral a été transféré ZI Fournié 09400 TARASCON / ARIEGE soit dans l'établissement principal et siège social déjà existant, avec radiation au RCS TOULOUSE.

Au 18.06.2018, la SAS 5R a démissionné de ses fonctions de membre du Comité de Direction et de membre du Conseil Stratégique. Au 29.06.2018, la SAS 5R a cédé la totalité de ses actions détenues dans la SAS 2EI, soit 25, à la SAS CEM.

Le 18.04.2018, notre Société a cédé la totalité des actions détenues dans la SAS LES ENERGIES DE LA CITE, soit 41 actions, à la SAS CEM

La Société a demandé la désignation d'un conciliateur.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

A ce jour nous sommes dans l'attente du rapport du conciliateur afin de déterminer les perspectives d'évolution.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

. GIE HYDROTECH

Capital détenu : 35 parts sur les 105 parts composant le capital social, soit 23,33 %

Activité : Mise en œuvre par tous moyens dans le but d'obtenir une qualification, notamment auprès d'EDF, auprès de tout donneur d'ordre de la même envergure aux fins de répondre aux appels d'offre émis par ces derniers.

. LES ENERGIES DE LA CITE SAS

Capital détenu : 41 actions sur les 400 actions composant le capital social, soit 10,25 %

Activité : Etudes, conception, financement, réalisation, exploitation, entretien et maintenance des ouvrages liés à l'aménagement de tous barrages et tous ouvrages hydrauliques

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2017 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues ou émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D 441 - 4 I 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D 441 - 4 I 1°: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.							
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	NA		X				NA	NA		X				NA
Montant total des factures concernées (HT)	1 812 432	848 103	572 638	393 654	565 467	2 379 863	4 014 431	1 558 511	1 230 922	209 952	407 739	3 407 124		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	43,2	20,2	13,7	9,4	13,5	56,8	X							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	X						54,1	21,0	16,6	2,8	5,5	45,9		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre de factures exclues	NA						NA							
Montant total des factures exclues (HT)	NA						NA							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)														
Délai de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (au-delà de 60 Jours)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (au-delà de 60 Jours)							

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons le montant des prêts à moins de deux ans que notre Société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant :

-NEANT-

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 421 555 euros contre 8 896 310 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 16,57 %

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 23 434 euros contre 165 007 euros pour l'exercice précédent

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 3 278 092 euros contre 4 236 737 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 22,62 %

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 914 202 euros contre 1 037 771 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 11,90 %

Le montant des impôts et taxes s'élève à 180 951 euros contre 189 494 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 4,50 %

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 460 894 euros contre 2 580 256 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 4,62 %

Le montant des charges sociales s'élève à 823 223 euros contre 864 343 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 4,75 %

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 73 personnes contre 80 personnes à la clôture de l'exercice précédent

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 73 618 euros contre 75 828 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 2,91 %

Le montant des autres charges s'élève à 19 euros contre 8 euros pour l'exercice précédent

Les charges d'exploitation se sont élevées à 7 730 998 euros contre 8 984 437 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 13,95 %

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 286 008 euros contre 76 880 euros lors de l'exercice précédent

Compte tenu d'un résultat financier de - 51 597 euros (- 60 679 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à - 337 605 euros contre 16 200 euros pour l'exercice précédent

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 7 862 euros contre 2 354 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de - 4 133 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par une perte de - 341 334,17 euros contre un bénéfice de 18 554,55 euros au titre de l'exercice précédent

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 803 420 euros contre 6 652 639 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 12,76 %

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 341 334,17 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

. En totalité au compte « Report à nouveau » soit - 341 334,17 €

Compte tenu de cette affectation, le compte « report à nouveau » serait de - 601 592,71 € et les capitaux propres de la Société seraient de - 270 249,15 €

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice clos au 31.12.2017, soit une perte de - 341 334,17 €, les capitaux propres ressortent à - 270 249,15 € et deviennent inférieurs à la moitié du capital social s'élevant à 50 000 €.

Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit avoir reconstitué les capitaux propres à hauteur au moins de la moitié de son capital.

Compte tenu de la dernière situation comptable en notre possession, ainsi que des récentes prévisions commerciales, nous pensons que les capitaux propres pourront être reconstitués dans le délai imparti par la loi ou qu'une autre solution, en ce y compris une éventuelle recapitalisation, pourra intervenir, et nous vous proposons de ne pas dissoudre la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Observations du Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du Travail.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Par contre, les mandats de la SOCIETE DE GESTION D'INFORMATIQUE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOGIREX -, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Laurent VIAULE, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente consultation.

En application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler le mandat de la SOCIETE DE GESTION D'INFORMATIQUE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOGIREX pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et de prendre acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il vous sera demandé de vous prononcer sur la rémunération des dirigeants.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

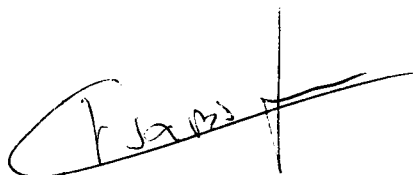
- aucun salarié ne participe au capital ;

- l'Assemblée Générale Mixte des associés s'est réunie le 30 juin 2016 avec en ordre du jour, l'augmentation de capital réservée aux salariés

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Comité de Direction quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Comité de Direction
Représenté par sa Présidente, la SAS CEM



2 EI
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Fournié
09400 TARASCON/ARIEGE
347 456 147 RCS FOIX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 25 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 25 octobre, à 14 heures, les associés de la Société 2 EI se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 9 octobre 2018 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par la société CEM représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel ESTEBE.

La Société MVE SAS représentée par son Président, Monsieur Martial ESTEBE est appelée comme scrutateur.

La société SOGIREX, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception le 9.10.2018, est présente.

Messieurs Christophe CANO et Jean-Michel PEREIRA, membres du Comité d'Entreprise, assistent à l'Assemblée Générale.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'ordonnance délivrée par le Greffe du Tribunal de Commerce de FOIX suite à la requête déposée pour la prorogation du délai de tenue d'assemblée,
- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Comité de Direction,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

DE

CSH

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'Entreprise.

A la suite de cette communication, le Comité d'Entreprise n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Rapport de gestion du Comité de Direction,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Comité de Direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération des dirigeants,
- Situation des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Etat de l'actionnariat salarié,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Comité de Direction et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant (plus) la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

YBE 0/14
2

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité de Direction et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à - 341 334,17 euros de la manière suivante :

. En totalité au compte « Report à nouveau » soit - 341 334,17 €

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et prend également acte des conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PE JNL
3

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide qu'aucune rémunération ne sera attribuée au titre de l'exercice en cours clos au 31.12.2018 aux dirigeants, à savoir la SAS CEM au titre de son mandat de Président, la SAS MVE au titre de son mandat de Directeur Général.

Cette décision sera communiquée au Conseil stratégique conformément à l'article 25 des statuts et sur proposition de l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Comité de Direction, prend acte :

- que l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et L. 3332-24 du Code de travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- que la Société n'est pas contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- qu'aucun salarié ne participe au capital ;

- que l'Assemblée Générale Mixte des associés s'est réunie le 30 juin 2016 avec en ordre du jour, l'augmentation de capital réservée aux salariés

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

Les mandats de la SOCIETE DE GESTION D'INFORMATIQUE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE –SOGIREX-, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Laurent VIAULE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- décide de renouveler la SOCIETE DE GESTION D'INFORMATIQUE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOGIREX - dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant sous la forme extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Direction et examiné les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuvés ci-dessus en 1^{ère} résolution, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RÉOLUTION

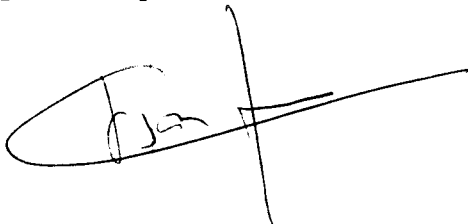
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

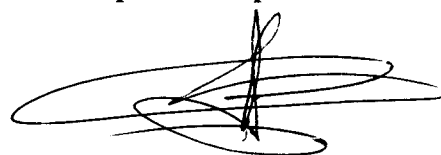
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

SAS CEM
Représentée par **M. Jean-Michel ESTEBE**



SAS MVE
représentée par **M. Martial ESTEBE**





SOGIREX
WALTER FRANCE

Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

SAS 2E.I

Z I Zone Fournié
09400 TARASCON

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le : 31 Décembre 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2EI relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note n° 6 Participations et filiales figurant à la page 7 de l'annexe.

La filiale SARTHOU a été mise en redressement judiciaire en 2013. Un litige est né entre le cédant et la SAS 2EI à l'issue de l'acquisition de la filiale. Un recours judiciaire a été mis en œuvre par la SAS 2EI contre le cédant. Un risque sur cette filiale non provisionné dans les comptes annuels de la SAS 2EI existe et a été estimé à 290 000 €, compte tenu de la difficulté à évaluer le préjudice suite au recours exercé contre l'ancien propriétaire.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.3 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Au titre des créances à l'actif du bilan mentionnées à la note 3.5 de l'annexe, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et décrite dans la note 1 de l'annexe des comptes annuels. Nous nous sommes assurés de leur correcte évaluation et de l'absence de provisions complémentaires à effectuer à la clôture des comptes au 31/12/2017.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré(s) que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

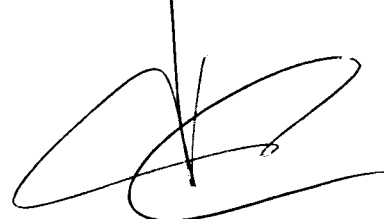
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

FOIX, le 8 octobre 2018

Pour la SOGIREX

Christophe SANTIAGO

Commissaire Aux Comptes



ANNEXE**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 17/05/18

Tenue de compte

2EI

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	5 625	5 625		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	31 220	30 348	872	3 065
Fonds commercial	673 545		673 545	673 545
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	710 391	35 974	674 417	676 610
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	58 345		58 345	58 345
Constructions	609 835	323 532	286 303	316 158
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 271 441	1 230 666	40 775	70 862
Autres immobilisations corporelles	437 469	337 485	99 984	22 335
Immobilisations en cours	42 591		42 591	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 419 682	1 891 684	527 998	467 700
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	85 784	85 374	410	410
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 088		1 088	1 076
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 362		9 362	9 306
TOTAL immobilisations financières :	96 234	85 374	10 860	10 792
ACTIF IMMOBILISÉ	3 226 306	2 013 031	1 213 275	1 155 102
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	291 474		291 474	294 970
Stocks d'en-cours de production de biens	943 323		943 323	1 203 493
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 234 797		1 234 797	1 498 463
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	193		193	193
Créances clients et comptes rattachés	2 068 274	510	2 067 764	2 795 527
Autres créances	1 014 462		1 014 462	945 180
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 082 928	510	3 082 418	3 740 900
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	134 155		134 155	183 393
Charges constatées d'avance	138 774		138 774	74 781
TOTAL disponibilités et divers :	272 929		272 929	258 174
ACTIF CIRCULANT	4 590 654	510	4 590 145	5 497 537
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	7 816 960	2 013 541	5 803 420	6 652 639

Bilan Passif

2EI

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 17/05/18

Tenue de compte

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		253 831	253 831
Report à nouveau		(260 259)	(278 813)
Résultat de l'exercice		(341 334)	18 555
	TOTAL situation nette :	(277 762)	63 572
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		7 513	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
	CAPITAUX PROPRES	(270 249)	63 572
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	290 000	290 000
Provisions pour risques		290 000	290 000
Provisions pour charges			
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	290 000	290 000
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 979 878	1 525 730
Emprunts et dettes financières divers		462 188	382 017
	TOTAL dettes financières :	2 442 066	1 907 747
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		17 956	22 451
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 337 362	1 800 830
Dettes fiscales et sociales		1 804 887	2 343 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		85 374	85 374
Autres dettes		96 025	138 813
	TOTAL dettes diverses :	3 323 647	4 368 869
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
	DETTES	5 783 669	6 299 067
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL GÉNÉRAL	5 803 420	6 652 639

Compte de Résultat (Première Partie)

2EI

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 17/05/18
Tenue de compte

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises	1 882 138		1 882 138	1 406 518
Production vendue de biens	5 539 417		5 539 417	7 483 301
Production vendue de services				6 491
Chiffres d'affaires nets	7 421 555		7 421 555	8 896 310
Production stockée			(260 170)	13 612
Production immobilisée			128 240	
Subventions d'exploitation			18 361	74 296
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			136 935	71 199
Autres produits			68	5 900
		PRODUITS D'EXPLOITATION	7 444 990	9 061 317
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			1 048 707	1 080 721
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 225 889	3 157 447
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			3 496	(1 431)
Autres achats et charges externes			914 202	1 037 771
		TOTAL charges externes :	4 192 294	5 274 507
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			180 951	189 494
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 460 894	2 580 256
Charges sociales			823 223	864 343
		TOTAL charges de personnel :	3 284 116	3 444 599
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			73 618	75 828
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
		TOTAL dotations d'exploitation :	73 618	75 828
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			19	8
		CHARGES D'EXPLOITATION	7 730 998	8 984 437
		RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(286 008)	76 880

Compte de Résultat (Seconde Partie)

2EI

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 17/05/18
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(286 008)	76 880
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	61	74
Autres intérêts et produits assimilés	9	
Reprises sur provisions et transferts de charges		85 374
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	70	85 448
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		85 374
Intérêts et charges assimilées	51 667	60 754
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	51 667	146 127
RÉSULTAT FINANCIER	(51 597)	(60 679)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(337 605)	16 200
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 654	39 922
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	6 654	39 922
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 516	37 568
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	14 516	37 568
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(7 862)	2 354
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(4 133)	
TOTAL DES PRODUITS	7 451 714	9 186 686
TOTAL DES CHARGES	7 793 048	9 168 132
BÉNÉFICE OU PERTE	(341 334)	18 555

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

L'exercice social clos le 31.12.2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31.12.2016 avait une durée de 12 mois.

Le **total du bilan** de l'exercice est de **5 803 420 euros**.

Le **résultat net comptable** est une perte de **341 334 euros**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31.12.2017 par le dirigeant.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Les Immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provision pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes ;
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En-cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

2 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF

2.1 Capital social :

Le capital social est fixe. Au 31.12.2017 il s'élève à **50 000 euros**.

Il est formé de **500 actions** d'une valeur de **100 euros** chacune.

2.2 Réserves :

2.2.1 Réserve légale : Au 31.12.2017, elle s'élève à **20 000 euros**. Elle est supérieure au 10% du capital social.

2.2.2 Autres Réserves : Au 31.12.2017, elles s'élèvent à **253 831 euros**. Elles sont constituées d'excédents nets annuels.

2.2.3 Report à nouveau : Au 31.12.2017, elles s'élèvent à **- 260 259 euros**. Il représente le solde de l'impact lié à la dévalorisation de 712 323 euros des travaux en cours compensé en partie par abandon partiel de compte courant de la SAS CEM sur les comptes clos au 31/12/2015 pour 349 000 euros.

2.3 Fonds Propres :

Compte-tenu des pertes dégagées sur l'exercice, les Capitaux Propres de l'entreprise sont devenus négatifs au 31.12.2017 et s'élève à **- 270 249 euros**. Néanmoins la dernière situation comptable et les récentes prévisions commerciales ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de l'entreprise qui devrait reconstituer ses capitaux dans les deux ans, y compris par recapitalisation si cela s'avérait nécessaire.

2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions inscrites au bilan au 31.12.2017, représentent 290 000 euros.

Elles sont constituées à 100 % par la provision pour charges suite au dole avec M. Pierre SARTHOU (cf. point 6 de l'annexe aux comptes annuels : Participations & Filiales)

2.5 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit :

Le montant des prêts restant dû s'élève à **831 045 euros**. Près de 73 % de l'encours est lié aux achats des sociétés SMT et AEB qui ont été financé par emprunts avant leur absorption par la SAS 2EI.

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

2.6 : Emprunts et dettes financières diverses :

Elles s'élèvent à **462 188 euros** dont **462 188 euros** correspondent aux comptes courant d'associés de la SAS CEM.

2.7 Etat des dettes :

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	1 148 833	1 148 833		
- à plus d' 1 an à l'origine	831 045	247 678	583 367	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 337 362	1 337 362		
Personnel et comptes rattachés	372 928	372 928		
Sécurité sociale et autres organismes	305 343	305 343		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 113 743	885 743	228 000	
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 873	12 873		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	85 374	85 374		
Groupe et associés	462 188	462 188		
Autres dettes	96 025	96 025		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	6 765 713	4 954 346	811 367	

Nous constatons que les dettes de moins d'un an s'élèvent à **4 954 346 €** à plus d'un an et moins de 5 ans elles s'élèvent à **811 367 €** et à plus de 5 ans elles représentent **0 €**.

3 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Durées et mode d'amortissements :

Agencement / Construction :	10 à 20 ans	linéaire
Matériels et Outillages industriels :	3 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport :	1 à 5 ans	linéaire
Matériel de bureau :	4 à 5 ans	linéaire
Matériel Informatique :	2 à 3 ans	linéaire

3.2 Actif immobilisé :

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	5 625		
Autres immobilisations incorporelles	704 765		
TOTAL immobilisations incorporelles :	710 391		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	58 345		
Constructions sur sol propre	334 089		
Constructions sur sol d'autrui	4 280		
Constructions installations générales	271 466		
Installations techniques et outillage industriel	1 271 441		
Installations générales, agencements et divers	35 338		85 649
Matériel de transport	223 886		4 672
Matériel de bureau, informatique et mobilier	89 115		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			42 591
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 287 960		132 912
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	85 784		
Autres titres immobilisés	1 076		12
Prêts et autres immobilisations financières	9 306		56
TOTAL immobilisations financières :	96 165		69
TOTAL GENERAL	3 094 515		132 981

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			5 625	
Autres immobilisations incorporelles			704 765	
TOTAL immobilisations incorporelles :			710 391	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			58 345	
Constructions sur sol propre			334 089	
Constructions sur sol d'autrui			4 280	
Constructions installations générales			271 466	
Install. techn., matériel et out. industriels			1 271 441	
Inst. générales, agencements et divers			120 987	
Matériel de transport		1 190	227 368	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			89 115	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			42 591	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 190		2 419 682	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			85 784	
Autres titres immobilisés			1 088	
Prêts et autres immo. financières			9 362	
TOTAL immobilisations financières :			96 234	
TOTAL GENERAL		1 190	3 226 306	

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

3.3 Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées

Les provisions inscrites au bilan au 31.12.2017, représentent **85 374 euros**.

Elles sont constituées par la provision en 2014 de 100% de la valeur des titres de la filiale SARTHOU (cf. point 6 de l'annexe aux comptes annuels : Participations & Filiales)

3.4 : Stocks :

Le stock de matières premières et d'approvisionnements s'élève à **291 474 euros**.

Les travaux en cours représentent un montant de **943 323 euros**.

3.5 Etat des créances :

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	9 362		9 362
TOTAL de l'actif immobilisé :	9 362		9 362
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	106 793		106 793
Autres créances clients	1 961 481	1 961 481	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	250	250	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	129 294	129 294	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	28 620	28 620	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	655 488	655 488	
Débiteurs divers	200 809	200 809	
TOTAL de l'actif circulant :	3 082 735	2 975 943	106 793
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	138 774	138 774	

3.6 Trésorerie de l'actif :

Les disponibilités (comptes créditeurs des banques et espèces) sont de **134 155 euros** au 31.12.2017.

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

4.1 Ventilation du chiffre d’Affaires 7 421 555 euros :

Production de biens et services : 5 539 417 euros

Ventes de marchandise : 1 882 138 euros

4.2 Charges sociales

Les salaires et traitements représentent 2 460 894 euros, les charges sociales s’élèvent à 823 223 euros soit un montant total de 3 284 117 euros.

5/ CICE (Crédit d’Impôt pour la Compétitivité et l’Emploi)

Le CICE est calculé sur les rémunérations éligibles du 01.01.2017 au 31.12.2017 de 1 818 480 euros. Il est de 127 294 € pour 2017. La méthode de comptabilisation est celle d’une diminution des charges sociales. Il est principalement affecté à la réalisation d’efforts en matière d’investissement, de recherche et développement, de formation, de recrutement, et de prospection de nouveaux marchés.

6/ PARTICIPATIONS ET FILIALES

6.1/ Liste des filiales et des participations

Filiale	Parts (%)	Titres (€)	Avances (€)	C Affaire (€)	Résultat (€)	K Propres (€)
Sarl Sarthou (1)	100	85 374	588 762	696 404	- 412 954	- 107 578
GIE Hydrotech (2)	33,33	-	2 100	-	-	-

(1) SARL SARTHOU dernier exercice au 31/12/2012 suite à mise en liquidation de la société.

(2) GIE HYDROTECH retrait de la SAS 2EI du groupement à compter du 31/12/2017.

SAS 2EI

Période du 01.01.2017 au 31.12.2017

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en euros

6.1/ Liquidation de la SARL SARTHOU et litige associé

La société SARTHOU a été mise en liquidation judiciaire en 2013 au vue de sa comptabilité 2012, de sa situation de trésorerie mais également du manque de marché en 2013. Ainsi, les titres détenus par la SAS 2EI ont été provisionnés à 100% pour dépréciation en 2014.

Cette liquidation entraine également un litige avec l'ancien propriétaire pour un montant de 588 762 € (créance apportée en compte courant par la SAS 2EI pour sauver l'entreprise). Au vu des éléments alors disponibles ainsi qu'au regard du recours exercé contre le débiteur, la somme de 290 000 € a été provisionnée pour charge également sur les compte clos en 2014.

En 2016, le tribunal de commerce de Foix a reconnu que la SAS 2EI a été victime d'un dol lors de l'achat de la filiale SARTHOU. Le dol a été sanctionné par décision de justice, et une procédure judiciaire a été enclenchée par jugement exécutoire pour procéder au recouvrement de la créance. Le 17 janvier 2018, le dol a été confirmé en appel de la cour de Toulouse annulant l'acquisition des titres et condamnant l'ancien propriétaire à verser à la SAS 2EI la somme de 341 363 € à titre de dommages et Intérêts.

7/ ENGAGEMENTS :

Caution solidaire de la SAS CEM sur un emprunt de 40 900 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée. Engagement restant au 31.12.2017 : 10 211 €.

Caution solidaire de la SAS CEM sur un emprunt de 172 220 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée. Engagement restant au 31.12.2017 : 15 319 €.

Caution solidaire de Jean Michel ESTEBE sur un emprunt de 658 000 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée. Engagement restant au 31.12.2017 : 311 971 €.

Caution solidaire de la SAS CEM sur un emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée. Engagement restant au 31.12.2017 : 293 544 €.

Caution solidaire de la SAS CEM sur un crédit de trésorerie à hauteur de 100 000 € auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée.

Caution solidaire de la SAS CEM pour tout engagement court terme à hauteur de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.

Clause de retour à meilleur fortune de la SAS CEM suite à abandon partiel de son compte courant de 349 000 € en 2015. Engagement restant au 31.12.2017 : 349 000 €.